



Communiqué de presse

Le Conseil national du Travail s'est réuni en séance plénière le 27 juin 2023 à 16 heures sous la présidence de monsieur R. Delarue.

Évaluation des mesures d'urgence concernant la pénurie de personnel dans le secteur des soins

Dans son avis n° 2.371, le Conseil s'est prononcé sur l'évaluation des mesures d'urgence concernant la pénurie de personnel dans le secteur des soins.

Dans le cadre de l'examen de ce dossier, le Conseil a demandé des données chiffrées additionnelles à l'ONSS et à l'ONEM. Dans son avis, il donne un aperçu des données chiffrées disponibles concernant la neutralisation des heures étudiants, la mesure pour les pensionnés et les mesures de l'ONEM pour le quatrième trimestre 2022 dans le secteur des soins.

En ce qui concerne le chapitre 3, concernant la prolongation des mesures « pénurie de personnel dans le secteur des soins », de l'avant-projet de loi-programme, le Conseil renvoie à l'avis que le comité de gestion de l'ONSS a rendu à ce sujet le 9 mai 2023.

Le Conseil constate enfin avec satisfaction que, dans l'intervalle, la concertation a été entamée, au niveau fédéral, sur les mesures structurelles visant à remédier aux pénuries de personnel, avec les partenaires sociaux sectoriels concernés. Le Conseil juge en outre important qu'une concertation de ce type soit également menée au niveau des entités fédérées avec les partenaires sociaux sectoriels.

Il voudrait souligner qu'à côté du niveau sectoriel, la concertation sociale au niveau interprofessionnel a également un rôle à jouer dans la concertation sur les mesures structurelles dans le secteur des soins. Les partenaires sociaux interprofessionnels doivent en effet veiller aux grandes orientations en matière de dérogations aux régimes de la sécurité sociale.

Les partenaires sociaux font rapport au gouvernement belge et à l'OIT sur le processus de dialogue social

Au cours de sa séance plénière, le Conseil a adopté un rapport sur l'une des conventions prioritaires de l'Organisation internationale du travail, dite de gouvernance, à savoir la convention n° 144 sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail (1976). Ce rapport donne un aperçu des activités menées par le Conseil sur les thématiques de l'OIT depuis le mois de juin 2020 jusqu'au 31 mai 2023. Il y décrit en outre brièvement les évolutions récentes que le processus de négociations collectives a connues depuis la crise sanitaire et le conflit en Ukraine et les difficultés auxquelles il a été confronté.

Ces textes sont disponibles sur le site du Conseil (www.cnt-nar.be).